

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 17
Votants 17

du 6 OCTOBRE 2020

Secrétaire de séance : Sarah COLAS

M. le Maire ouvre la séance.

M. Sarah COLAS est désignée secrétaire de séance.

Les délibérations et procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre sont mis au vote.

M. FOMPROIX souhaiterait que soit modifiée la phrase relative au dispositif pour réduire la vitesse des véhicules route de Châlons qui mentionne que « les administrés n'y étaient pas favorables ». En effet, seuls quelques riverains, voire un seul était concerné.

Les délibérations et le procès-verbal sont adoptés à l'unanimité des 17 votants.

M. Le Maire souhaiterait que les conseillers municipaux invités aux différentes cérémonies fassent un effort pour y participer ou à minima, préviennent de leur absence.

- Mme POINSENET présente le compte-rendu de sa commission « communication » du 9/09/2020.

- Travaux divers

M. LEPAGE présente le compte-rendu de sa commission voirie/espaces verts du 5/10/2020. Il ajoute que la borne de recharge pour véhicules électriques a été installée et le branchement réalisé mais sa date de mise en service n'est pas encore connue.

Mme EGOT signale un danger au niveau de la zone Pierre Curie. En effet, la ligne STOP est peu visible et il y a confusion avec une ligne qui apparaît peu après sur la voirie.

M. Le Maire informe le Conseil de la nécessité de raccorder certaines entreprises au réseau d'eaux usées qui à ce jour ne le sont pas (SORMAF, AUTOCONTROL...). Ce raccordement n'a pas été prévu lors de la construction de la zone et une pompe de relevage avait été installée pour pallier au problème.

Rue des crayères/rochelles : M. LEPAGE fait savoir que l'effacement des réseaux de ces rues ont été effectués mais que des nids de poule subsistent. Il n'est pas envisageable de laisser les administrés passer l'hiver dans ces conditions.

Pour information, le coût des travaux avec mise en place d'enrobés s'élève à 6 000 euros.

Avenue Pasteur : M. Le Maire précise que des travaux de réfection de cette voirie sont nécessaires en raison de l'existence d'une convention passée avec le Département en 2003 (il s'agit d'une ancienne route départementale), laquelle prévoit une participation de ce dernier au financement de ces travaux. Le département a besoin de connaître le coût des travaux pour 2022.

Eglise Saint-Timothée : l'architecte chargé d'établir un diagnostic relatif aux travaux d'ensemble devrait remettre ce diagnostic en septembre mais a pris un peu de retard. Il va être relancé.

- Mme BOUCHER présente le compte-rendu de sa commission « jeunes, gestion de la petite et moyenne enfance » en date du 16 septembre. Elle ajoute un point relatif au collège dont 302 élèves sont actuellement scolarisés

- M. HERBIN présente le compte-rendu de sa commission « activités et animations ».

Mme EGOT s'interroge sur les dates de la Sainte Catherine et du marché de Noël. Il est répondu que ces événements sont prévus respectivement les 21 novembre et 12 décembre.

Pour information, le colis à destination des aînés (qui viendra remplacer pour tous le repas des aînés) sera distribué la semaine de Noël.

- Revente de la SEM

M. Le Maire informe le Conseil de la revente des locaux de l'ancienne SEM au prix de 65 000 euros par une entreprise qui regroupe 3 start-ups et dont les capitaux proviennent d'Ukraine :

- élimination des déchets par production de l'acide phosphorique
- fabrication de modules en bois (pour construction de maisons en bois par exemple)
- développement d'autres procédés de développement durable

M. Le Maire fait savoir que l'organisme MARNE DEVELOPPEMENT connaît cette entreprise qui est bien référencée. Celle-ci s'est déjà engagée à leur verser des subventions.

En termes de créations d'emplois, il est difficile pour eux de se prononcer aujourd'hui mais il est question d'environ 100 emplois d'ici 2025. Ils prévoient la rénovation de la maison dans un premier temps puis les bâtiments suivront plus tard.

- Maison France Services

M. Le Maire informe le Conseil de l'abandon du projet d'achat des locaux anciennement DANHEST HOME.

Le choix s'oriente davantage vers les locaux anciennement l'Évènementiel ou de l'hôtel de Paris (actuellement au prix de 165 000 euros mais une négociation à la baisse sera réalisée au regard des travaux de rénovation à effectuer) avec une préférence pour ce dernier.

La Préfecture conseille que ce porteur soit porté par la Communauté de Communes.

Un partenariat avec le Club de Prévention est envisagé en vue de la création de logements d'urgence à l'étage du bâtiment.

- Travaux de reconstruction d'une partie de l'école primaire

Le permis de construire pour la reconstruction de l'école primaire n'est pas prêt d'être obtenu en raison d'un avis défavorable de la part de la commission de sécurité du SDIS.

Un plan d'ensemble, incluant l'extension de 2013 est en effet nécessaire.

La date de commencement des travaux sera donc retardée (au plus tôt mars/avril 2021).

- Mme EGOT souhaite revenir sur ce qu'elle a lu sur une page facebook. Précisément, une administrée proposait de nettoyer la rivière et aurait recueilli l'accord de la Mairie. Mme EGOT lui a signifié que ce n'était pas possible, qu'il s'agissait de propriété privée jusqu'à moitié de la rivière.

Cette administrée a finalement reconnu que ce n'était juridiquement pas possible. Il est répondu qu'aucun accord de la sorte ne lui a été donnée. Simplement, il est possible (mais pas certain) qu'un accord pour nourrir les canards lui ait été donné, ce qui est absolument différent.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 3 novembre.

La séance est levée à 21h30.